



Circuit Escapade à Venise ****

Italie

Départ: Paris, Nice, Lyon, Toulouse, Marseille, Bordeaux, Nantes, Mulhouse, Lille

dès **567€**

4 jours / 3 nuits

Départ Lyon

Le 11/09/2025

Descriptif :

Vous serez logés en hôtels 4* (normes locales) cités ci dessous ou similaire : REGION DE VENISE-MESTRE (20 km de Venise) (3 nuits) : Smart Hôtel Holiday Veneza ou Belstay Venezia Mestre ou Hôtel Sirio (ou similaires) A noter : La liste de vos hôtels définitifs vous sera transmis 7 jours avant le départ. INFO VÉRITÉ : Votre hébergement à Venise-Mestre est situé dans une zone non animée à environ 10 km du centre historique de Venise. Depuis Venise-Mestre, vous emprunterez un tram local (environ 40 min de trajet) pour rejoindre le centre de Venise avec temps d'attente possible selon affluence.

Description

Profitez d'une escapade à Venise... Célèbre pour son labyrinthe de canaux bordés de luxueux palais, Venise ne cesse de nous enchanter. Destination romantique par excellence, chacun de ses recoins cache des merveilles ! Arpentez cette ville où le temps semble s'être arrêté et découvrez les îles de la lagune, son artisanat et ses maisons colorées...

Logement

Vous serez logés en hôtels 4* (normes locales) cités ci dessous ou similaire :

REGION DE VENISE-MESTRE (20 km de Venise) (3 nuits) : Smart Hôtel Holiday Veneza ou Belstay Venezia Mestre ou Hôtel Sirio (ou similaires)

A noter : La liste de vos hôtels définitifs vous sera transmis 7 jours avant le départ.

INFO VÉRITÉ : Votre hébergement à Venise-Mestre est situé dans une zone non animée à environ 10 km du centre historique de Venise. Depuis Venise-Mestre, vous emprunterez un tram local (environ 40 min de trajet) pour rejoindre le centre de Venise avec temps d'attente possible selon affluence.

Bon à savoir

- Départs garantis de 2 à 45 participants.
- Possibilité de regroupement à l'arrivée avec des participants de plusieurs voyagistes francophones.
- Taxe de séjour à régler sur place (environ 3,15EUR/nuit/personne sous réserve de modification par les autorités locales).
- Ecouteurs inclus sur les sites où leur usage est obligatoire (comme dans certaines églises ou sites avec forte affluence) et selon la taille du groupe.
- Pourboires : il est coutume de récompenser accompagnateurs, guides et chauffeurs.
- Dans certaines régions d'Italie, la loi proscriit l'utilisation de l'air conditionné en dehors des périodes de forte chaleur (pas avant le 15/05 ni après le 30/9) et du chauffage avant le 1/11.
- Selon les recommandations du gouvernement italien pour l'environnement, les hôteliers sont tenus de ne pas changer les draps de lit tous les jours lorsque vous séjournez plusieurs nuits dans un même hôtel.
- Guide-accompagnateur francophone.
- Services d'un guide local francophone pour la visite de Venise le Jour 2 (demi-journée).
- Aucune entrée incluse. La découverte des sites s'effectue de l'extérieur.
- Les repas (incluant les petits-déjeuners) peuvent être servis sous forme de buffet ou bien directement à table, selon le remplissage des hôtels et les protocoles sanitaires en vigueur.
- L'ordre des visites pourrait être modifié pour des raisons organisationnelles, mais toutes les visites et expériences prévues seront maintenues.
- En Italie, les chambres singles sont généralement des chambres avec un lit simple et peuvent être plus petite qu'une chambre double.
- Si les hôtels proposent une piscine, il se peut que l'accès soit un service payant à régler sur place.

INFORMATION ACCES A VENISE

La ville de Venise a décidé de mettre en place une taxe d'accès pouvant aller de 5EUR à 10EUR pour les touristes visitant Venise les jours suivants :

Avril 2025 : du 18 au 30
Mai 2025 : 1,2,3,4,9,10,11,16,17,18,23,24,25,30,31
Juin 2025 : 1,2,6,7,8,13,14,15,20,21,22,27,28,29
Juillet 2025 : 4,5,6,11,12,13,18,19,20,25,26,27

Sont exemptés de cette taxe : les voyageurs logeant au moins une nuit dans un établissement d'hébergement touristique situé sur le territoire communal de Venise ainsi que les personnes âgées de - de 14 ans. L'exonération est valable du jour d'arrivée au jour de départ.

Dans le cadre de votre circuit, votre hébergement sera situé soit à Venise-Mestre, auquel cas vous serez exonéré de cette taxe, soit à Mira, où vous ne bénéficierez pas de cette exonération et serez donc tenu de procéder au règlement.

Dans les deux cas, vous devez OBLIGATOIREMENT vous enregistrer sur le site internet <https://cda.ve.it/fr/> pour obtenir un QR code qui sera à présenter en cas de contrôle. Il n'y a aucune barrière, guichet ou tourniquet pour entrer dans la ville, mais des contrôles seront effectués aléatoirement par des agents municipaux : dans cette éventualité, veuillez vous munir de votre QR code ainsi que de votre carnet de voyages lorsque vous vous rendrez dans la ville.

Restauration

Durant votre séjour, vous profitez de la formule petit-déjeuner.

Formalités

Bonne nouvelle : Compte tenu de votre nationalité française, vous pouvez voyager librement en Italie, Sicile et Sardaigne, quel que soit votre schéma vaccinal.

A NOTER

- En cas d'un vol avec escale, nous vous informons que vous devrez être conforme aux formalités sanitaires du pays où se trouve votre escale ainsi que votre destination finale.

Les modalités pour chaque pays sont consultables sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>. L'actualité évoluant très régulièrement, nous vous invitons à consulter ce lien avant votre départ.

- Pour tout départ d'un aéroport frontalier (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Suisse ou Espagne...), veuillez vous référer aux sites officiels des ministères des pays concernés pour les conditions de départ et de retour.

Concernant l'éventuel impact du Coronavirus sur votre séjour, nous vous invitons à consulter la page ci-dessous du site officiel France Diplomatie :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus>

Ressortissants français (adultes, bébés et enfants) :

Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité.

Les règles relatives au franchissement des frontières propres à chaque pays étant amenées à évoluer, il est vivement conseillé de se reporter à la rubrique "conseils aux voyageurs" du site France

Diplomatie, <https://www.diplomatie.gouv.fr/>.

Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.

Ressortissants étrangers et binationaux devront être en conformité avec les différentes réglementations en vigueur, selon leur nationalité et devront s'informer auprès de leur consulat.

INFORMATION ACCÈS À VENISE

En 2025, la ville de Venise a décidé de mettre en place une taxe d'accès pour les touristes qui viennent à Venise sans y loger. L'objectif premier de cette taxe est de mieux gérer les flux touristiques de manière à préserver Venise.

Il suffira donc de dormir une seule nuit dans un hôtel sur le territoire communal vénitien (Venise ou Venise Mestre-Marghera) pour ne pas payer la taxe qui sera déjà incluse dans la taxe de séjour.

IMPORTANT

Même si vous êtes exemptés de paiement de la taxe, vous devrez néanmoins vous enregistrer pour obtenir le QR code d'exemption. L'enregistrement se fait sur le site Internet <https://cda.ve.it/fr/>.

La taxe d'accès est de 5 euros/jour pour entrer à Venise de 8h30 à 16h si l'enregistrement est effectué

jusqu'à 5 jours en avance. À moins de 4 jours le montant à régler sera de 10EUR.

Ce système sera testé en 2025 sur les jours suivants :

Avril : du 18 au 30

Mai : 1, 2, 3, 4, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 23, 24, 25, 30, 31

Juin : 1, 2, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 20, 21, 22, 27, 28, 29

Juillet : 4, 5, 6, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 25, 26, 27

Les touristes qui pourront justifier avoir réservé une chambre d'hôtel à Venise (ou sur le territoire communal : Venise, Murano, Burano, Lido, Pellestrina, Favaro Veneto, Mestre-Carpenedo, Chirignago-Zelarino et Marghera) pour au moins une nuit seront exemptés du paiement de cette taxe. Les clients séjournant à Lido de Jesolo ne sont pas exonérés du paiement de cette taxe.

À noter : Les enfants de moins de 14 ans sont exonérés du paiement de la taxe.

COURANT ELECTRIQUE : 230V et 50Hz. Type F et L. Adaptateur nécessaire pour la prise L.

La description du voyage, le programme :

Vos étapes

(Jour 1) FRANCE - VENISE MESTRE :

Arrivée à l'aéroport de Venise et accueil par votre accompagnateur local francophone.

Transfert en autocar ou minibus privé vers votre hôtel à Venise-Mestre.

Remise des clés et installation dans les chambres. Dîner libre et nuit à votre hôtel.

(Jour 2) VENISE :

Après le petit-déjeuner, remise du Pass Transports, valable pour 2 jours 24h/24, sur tous les transports publics de la ville (tram, bus, bateaux publics) et qui pourra être facilement utilisé pour tous les déplacements, même le soir après les dîners.

Visite guidée de la place Saint-Marc. Découverte (de l'extérieur) des nombreux emblèmes qui l'entourent : la basilique Saint-Marc, les façades du Palais des Doges, le Campanile, la Tour de l'horloge, le Pont des soupirs, les Procuraties...

Déjeuner libre.

L'après-midi promenade avec l'accompagnateur à la découverte des quartiers typiques et populaires, jusqu'au Pont du Rialto et temps à disposition pour flâner librement dans les ruelles de la ville.

Retour à l'hôtel à Venise Mestre en fin d'après-midi pour le dîner libre et nuit.

(Jour 3) LES ILES DE LA LAGUNE :

Excursion durant la matinée en bateau pour une sortie sur la lagune vénitienne : arrêt à Murano pour une visite à une verrerie avec une démonstration d'un maître verrier, à Burano l'île des dentelles et des maisons colorées de pêcheurs. Retour à Venise.

L'après midi est libre à Venise pour une découverte personnelle.

Dîner libre et nuit à votre hôtel.

(Jour 4) VENISE - FRANCE :

Après le petit déjeuner, transfert à l'aéroport de Venise par car ou minibus privé. Vol retour vers la France.

Ce prix comprend :

Le vol aller et retour.

Le forfait taxes et redevances des aéroports.

L'accueil à l'arrivée.

Le transfert aller et retour de l'aéroport à l'hôtel.

Le circuit selon l'itinéraire indiqué (déplacements avec un pass transports 2 jours).

L'hébergement en hôtel 4* (normes locales) à Venise Mestre ou alentours.

La formule petit-déjeuner.

La présence d'un guide-accompagnateur francophone.

Les visites prévues selon programme.

Les prix ne comprennent pas :

Les frais de dossier.

Les éventuelles taxes de séjour et de sortie du territoire.

Les repas et les boissons non inclus dans la formule.

Les dépenses d'ordre personnel

Les excursions facultatives, et les activités non mentionnées au programme.

Les repas éventuels aux escales.

Les garanties assistance, rapatriement, frais médicaux et d'hospitalisation, assistance juridique et pénale.

Les garanties annulation, bagages, retard aérien.